

PROGRAMME DOCTORAL EUROPÉEN EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
ENTRE L'EHSS (PARIS), L'EPHE (PARIS), LA HU (BERLIN), LE SUM (FLORENCE) ET  
LA CEU (BUDAPEST)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE CURSUS  
*L'EUROPE ET L'INVENTION DE LA MODERNITÉ*

## Objectifs

Ce cursus doctoral entend former des jeunes chercheurs en sciences historiques :

- en les introduisant au débat historiographique international contemporain ;
- en leur donnant les instruments nécessaires à la maîtrise des ressources dans les autres disciplines de sciences humaines et sociales ;
- en les formant aux techniques d'accès aux sources et aux méthodologies propres à la recherche historique.

Le cursus ne s'adresse pas aux seuls étudiants en histoire moderne mais vise une période longue depuis la fin du Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine.

Il a une vocation typiquement européenne, non seulement dans ses objectifs scientifiques mais aussi dans son organisation, dans la mesure où les cinq institutions de recherche et de formation à la recherche appartiennent à quatre pays différents. Ces cinq institutions se proposent, avec les moyens qui sont les leurs, de faire dialoguer les différentes traditions historiographiques à l'intérieur d'une même formation. Elles conçoivent cette dernière comme un objectif fondamental pour une meilleure intelligence de l'Europe d'aujourd'hui.

## Bourses doctorales

4 bourses d'études de trente six mois chacune seront attribuées par le SUM. Le montant annuel de la bourse d'études s'élève à 20.000€. Elle est versée mensuellement.

Chaque étudiant devra être couvert par une police d'assurance spécifique (maladie et accidents) valable dans les pays où il séjournera.

Le doctorant accède également aux ressources pédagogiques et scientifiques des institutions partenaires.

Les candidats sont admis au programme par ordre de classement en fonction du nombre de places mises au concours. En cas de désistement d'un lauréat dans un délai de 60 jours après le démarrage du cursus, la place sera réattribuée au premier étudiant sur liste complémentaire.

## Conditions d'admission

### Titres universitaires

- Les candidats devront être titulaires d'un Master 2 ou équivalent requis pour s'inscrire en Doctorat.
- Les étudiants déjà titulaires d'un doctorat financé par une bourse d'études ne pourront pas présenter leur candidature.

### Projet de recherche

Les candidats devront fournir un projet scientifique détaillé pour les trois années du cursus. Ce projet ne devra pas dépasser 15.000 caractères. Il sera rédigé dans l'une des langues du programme (français, anglais, italien ou allemand).

### Connaissance des langues étrangères

Compte tenu de la spécificité du cursus qui associe quatre pays différents, le Comité de sélection vérifiera les compétences linguistiques des candidats. La connaissance de deux langues au choix entre le français, l'anglais, l'italien ou l'allemand est un minimum requis. Le candidat s'engage en outre à se familiariser avec une troisième langue au choix.

## Procédure d'admission

- Candidatures : elles sont rédigées en français, italien, allemand ou anglais selon le modèle ci-joint et devront être envoyées avant le **23 novembre 2009** à l'adresse suivante:  
**Istituto Italiano di Scienze Umane**  
**Ufficio Servizi per la Didattica**  
**Palazzo Strozzi**  
**Piazza degli Strozzi**  
**I - 50123 Firenze**
- Pièces à joindre à la candidature : un projet de recherche détaillé, deux lettres de recommandation de spécialistes du champ de recherche, un curriculum vitae, qui pourra mentionner tout élément pouvant servir à illustrer les compétences acquises et l'aptitude à la recherche du candidat (publications, thèses, dossiers de recherche, expériences de recherche ou de travail, etc.).
- Comité de sélection : il est composé de représentants des institutions membres. Il examine les titres universitaires, le projet de recherche, le curriculum vitae de chaque candidat. Il auditionne chacun des candidats. Les candidats admissibles passent un oral d'admission. Les candidats admissibles se verront rembourser leurs frais de voyage à hauteur de 80% .
- Les candidats admis s'inscriront à titre principal dans l'une des institutions membres et y régleront leurs droits d'inscription, dans le respect des conditions administratives en vigueur dans cet établissement. L'étudiant admis effectuera en outre deux inscriptions secondaires sans droits d'inscription supplémentaires dans deux autres institutions membres appartenant à deux autres états, dans le cadre de cotutelles internationales de thèse.

## Cursus

- Les doctorants boursiers suivront les séminaires de recherche ou les cours qui leur sont proposés dans les différentes institutions membres, selon un calendrier fixé par le coordinateur du programme. Ce calendrier prévoit 2 sessions annuelles de 6 semaines chacune au cours des 2 premières années. La dernière année est essentiellement consacrée à la rédaction de la thèse. Les sessions ont lieu par roulement dans les institutions membres. Leur fréquentation est obligatoire. Le financement de la mobilité étudiante permettra aux doctorants boursiers de tirer le meilleur profit des ressources disponibles dans chacune des institutions en relation avec leurs propres thèmes de recherche. Chaque doctorant boursier se verra attribuer un tuteur scientifique et pédagogique désigné par le Conseil des professeurs et rattaché à son établissement d'inscription principal.
- Les doctorants boursiers se voient proposer des ateliers interdisciplinaires. Ils seront invités à présenter et discuter leurs propres travaux de recherche.
- Le Conseil des professeurs se réunit à la fin des première et deuxième années, pour décider du passage des doctorants boursiers respectivement en deuxième et troisième année. Sur la base d'un entretien avec chaque doctorant boursier et de l'examen de son rapport annuel écrit, le Conseil délibère sur son passage dans l'année supérieure. Un avis négatif du Conseil entraîne l'exclusion du doctorant boursier du cursus.
- Pièces à fournir pour le passage dans l'année supérieure :
  - En fin de première année, une synthèse historiographique et le projet de recherche définitif;
  - En fin de seconde année, le plan détaillé et deux chapitres de la thèse.

Le versement de la bourse est strictement conditionné à la transmission régulière par le doctorant boursier de rapports d'étape faisant état de l'avancement de ses recherches. Toutes les activités du cursus sont conformes aux principes de la *Charte européenne du chercheur* et au *Code de conduite pour le recrutement de chercheurs*.

## Tutorat

- **Choix du tuteur:** dans les six mois après le lancement du cursus, le Conseil des professeurs désigne un tuteur choisi dans les établissements membres ou parmi des enseignants externes.
- **Suivi de l'activité par le tuteur:** le Conseil des professeurs évalue régulièrement l'interaction entre le doctorant boursier et son tuteur et le bénéfice du tutorat sur l'avancement de son travail.

## **Soutenance de la thèse**

En fin troisième année, le doctorant boursier doit soutenir une thèse de doctorat qui constitue une contribution originale et innovatrice dans son domaine de recherche, qui démontre une connaissance approfondie de la problématique traitée, une maîtrise de la bibliographie existante, et qui repose sur un travail d'enquête personnel, réalisé selon une démarche rigoureuse et convaincante.

La thèse est soutenue dans l'une des institutions membres. Elle doit être rédigée dans l'une des langues officielles choisies par le doctorant boursier, en conformité avec la réglementation des cotutelles internationales de thèse en vigueur dans les établissements membres.

## **Délivrance du titre de docteur**

Au terme de son parcours de formation, un diplôme de doctorat conforme aux dispositions figurant dans les conventions individuelles de cotutelle internationale de thèse est délivré à chaque doctorant boursier ayant satisfait aux conditions énoncées plus haut. Ce diplôme avec label européen s'insère dans la perspective de la mise en place d'un diplôme conjoint de doctorat européen. Il est reconnu dans chaque pays conformément aux critères définis par *la European University Association (EUA)*.